



AVIS A LA POPULATION

La commune de Francens a décidé de soutenir l'achat de récupérateurs d'eau de pluie d'une capacité minimale de 300 litres par les particuliers.

Cette opération a pour but de :

- préserver la ressource en eau et ainsi adapter nos comportements au changement climatique,
- aider les habitants à faire des économies en réduisant leur facture d'eau,
- réduire les rejets d'eau de pluie dans les réseaux publics de collecte.

Attention : une seule aide financière est accordée par foyer (même adresse), sous conditions suivantes :

- à hauteur de 50 % de la facture, et plafonnée comme suit :

Capacité de litrage	Montant plafonné de la subvention
Entre 300 L et 499 L	40 €
Entre 500 L et 999 L	80 €
A partir de 1000 L	120 €

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT :

- Formulaire « dossier de demande de subvention » disponible en mairie, sur panneaupocket ou sur le site internet.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, ou téléphone)
- Photocopie de la facture du récupérateur, certifiée acquittée, datée à minima du 1^{er} janvier 2023
- Photo de l'installation
- RIB

Pour bénéficier de cette aide financière, vous devez retourner un dossier complet et signé, soit par courrier à MAIRIE DE FRANCLENS chemin des Ecoliers 74910 FRANCLENS, soit par courriel à accueil@francens.fr, avant le 31 mars 2026.

Pour toute question : 04.50.77.90.63 ou accueil@francens.fr